



Ouagadougou, le **13 AVR 2026**

COMMUNIQUE

Appel à candidature pour la conception du logotype du concours « ZAMA D'Or »

Le Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme informe le public burkinabè du lancement d'un appel à candidatures pour la conception du logotype du concours « ZAMA D'Or ».

Le concours « ZAMA D'Or » distingue les meilleurs acteurs et professionnels des secteurs de la communication et de la publicité. Il vise notamment, à promouvoir des créations de qualité, à favoriser une saine émulation entre les professionnels, à valoriser des productions publicitaires mettant en exergue les valeurs endogènes, à renforcer le professionnalisme, la créativité et le respect des normes d'éthique en matière de communication au Burkina Faso.

Le présent appel a pour objet la sélection du logotype officiel du concours. A l'issue du processus, un seul logotype sera retenu par le comité de sélection mis en place à cet effet.

Les modalités de participation se déclinent comme suit :

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation sont les suivantes :

- ❖ le concours est ouvert à toute personne ou à toute entreprise spécialisée dans la conception de logotype Haute Définition (HD) ;
- ❖ le logotype doit être accompagné d'un slogan représentatif des objectifs du concours « ZAMA D'OR »
- ❖ chaque candidat ne peut soumettre qu'une seule œuvre originale du logotype ;
- ❖ l'œuvre proposée doit être originale, exempte de tout plagiat, ne doit avoir fait l'objet d'une publication antérieure, ne doit faire l'objet d'aucune contestation, ni être soumise à un autre concours.

2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Les propositions doivent respecter les exigences suivantes :

- ❖ formats vectoriels (SVG, PDF vectoriel) et formats matriciels (PNG, JPG) ;
- ❖ résolutions minimales de 300 dpi (impression) et 72 à 96 dpi (usage numérique) ;
- ❖ redimensionnable sans déformation ;
- ❖ couleurs CMJN (impression) et RVB (écran) ;
- ❖ lisible en petite taille, identifiable en noir et blanc et exploitable sur supports imprimés et numériques ;
- ❖ slogan bref, impactant et en adéquation avec le logo.

3. CRITERES DE SELECTION

Les œuvres seront évaluées sur une base de 100 points selon les critères suivants :

- ❖ originalité et créativité du design (30 %) ;
- ❖ intemporalité du logotype (25%) ;
- ❖ esthétique et qualité visuelle (20 %) ;
- ❖ clarté et pertinence de la note explicative (10%) ;
- ❖ originalité et cohérence du slogan (15%).

4. COMITE DE SELECTION

Les propositions seront examinées par un comité composé de professionnels dont les décisions sont sans appel.

Les membres du comité de sélection ne sont pas autorisés à prendre part au concours.

5. COMPOSITION ET MODALITES DE SOUMISSION

La candidature peut se faire par dépôt d'un dossier physique ou par envoi en ligne d'un dossier numérique.

Le dossier physique est constitué de :

- ❖ formulaire de participation dûment rempli. Ce formulaire est téléchargeable sur le site du ministère en charge de la communication www.communication.gov.bf ou peut être retiré à la Direction Générale de la Communication et des Médias ;
- ❖ deux (02) œuvres en couleurs dont l'une imprimée en A3 et l'autre en A4;
- ❖ une Clé USB contenant la version numérique des différents formats ;
- ❖ un texte explicatif, sur papier format A4, police Times new roman, taille 12, interligne 1,5, marge 2,5 de chaque côté ;
- ❖ une copie de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè du candidat, ou du responsable de la structure, et dans ce dernier cas, une copie de l'acte d'existence de la structure en sus ;
- ❖ le curriculum vitae du candidat ;
- ❖ une enveloppe scellée de format A3 contenant les éléments précédemment cités, et portant les informations identitaires du candidat (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone).

Le dossier ainsi constitué est recevable à la Direction Générale de la Communication et des Médias (DGCM) sise dans la zone ZACA au 5^{ème} étage du Bâtiment administratif R+11 (croisement entre l'Avenue Loudun et l'Avenue de l'aéroport) du **15 avril au 05 mai 2026**, aux heures ouvrables.

Soumission en ligne :

Pour le dépôt en ligne, suivre le lien ci-après et renseigner les différents champs. Les champs portant le signe * sont obligatoires. Disposer pour cela d'un compte Gmail.
<https://cutt.ly/WtDlwle8>

6. PRIX ET RECOMPENSES

Les trois meilleurs logotypes retenus seront primés ainsi qu'il suit :

- ❖ 1^{er} prix : cinq cent mille (500 000) Francs CFA ;
- ❖ 2^{ème} prix : trois cent mille (300 000) Francs CFA ;
- ❖ 3^{ème} prix : deux cent mille (200 000) Francs CFA.

7. DROITS ET ENGAGEMENT

Les œuvres primées deviennent la propriété exclusive du Ministère de la Communication de la Culture, des Arts et du Tourisme qui se réserve le droit de les utiliser comme logotype du concours « ZAMA D'Or ».

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez nous contacter aux numéros : 70 42 23 03/74 44 94 36.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général en mission, la Directrice générale
de la Culture et des Arts assurant l'interim


Noëlie CONGO/SALOUKA
*Chevalier de l'Ordre du Mérite des Arts, des Lettres
et de la Communication*

